

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole

du 22 janvier 2024

Portant délégation de signature à **M. Stéphane HEYRAUD** Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables et à **Mme Laurence HUBER** Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables à Limoges Métropole

N° 24014

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** - Le présent arrêté déroge l'article 24005 du 15 décembre 2020.

**ARTICLE 2** Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane HEYRAUD, Directeur de la voirie au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la régulation de l'acheminement des matériels publics de la Direction de la voirie.
- Tout acte de commande, à compter sous le régime SPICED et toutes conditions générales d'achat de tous les matériels publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à D 2020-140 de la Direction de la voirie.
- Tous les ordres de services de la Direction de la voirie.
- Signature des Procès-verbaux de réception relatifs aux marchés de la Direction de la voirie pour le compte de Limoges Métropole en sa qualité de maître d'œuvre.
- Ententes de sous-traitement et tous les actes relatifs à l'attribution de la Direction de la voirie.
- Déclaration d'attribution de commandement de travaux et déclaratoire de projet de travaux relatifs de la Direction de la voirie.
- Acte de conformité des travaux réalisés en la Direction de la voirie.
- Permissons de voirie.
- Etats de travaux pour le compte des usagers et aménageurs.
- Réponse aux demandes d'autorisation de franchissement exceptionnel.
- Tout document relatif aux autorisations liées aux procédures de maîtrise d'ouvrage voirie.
- Documentations mensuelles et décomptes finis dans le cadre des marchés publics de la Direction de la voirie.
- Attestations de service fait et attestations de bonne exécution des prestations (certificats de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relatif de la Direction de la voirie.
- Etats d'acceptabilité des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de la voirie.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane HEYRAUD, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 1 Février 2024



**ARR\_SIGN\_24814\_HEYRAUD.pdf**  
(.pdf, 156,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**